

BONE THERAPEUTICS
Société anonyme
Rue Granbonpré 11, Building H
1435 Mont-Saint-Guibert
RPM : Brabant Wallon
TVA : 0882.015.654

(la "Société")

INFORMATIONS SUR LES DROITS DES ACTIONNAIRES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 7:130 ET 7:139 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS A L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 24 OCTOBRE 2022 A PARTIR DE 15:00 HEURES (HEURE BELGE), AVENUE LLOYD GEORGE 11, 1000 BRUXELLES

En vertu de l'article 7:139 du Code belge des sociétés et des associations, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs préalablement à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **24 octobre 2022**.

L'exercice de ce droit est subordonné aux deux conditions suivantes :

- avoir la qualité d'actionnaire à la date d'enregistrement (le **10 octobre 2022**, à minuit (heure belge)) ;
et
- avoir informé la Société de l'intention de participer à l'assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions prévues dans la convocation.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'assemblée générale extraordinaire par e-mail à generalassembly@bonetherapeutics.com, par fax au +32 71 12 10 01 ou par lettre à l'attention de Bone Therapeutics, Monsieur Benjamin D'Haese, Rue Granbonpré 11, Building H, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **18 octobre 2022** à 17:00 heures (heure belge).

Durant l'assemblée générale extraordinaire, les administrateurs répondront aux questions qui auront été posées par les actionnaires, par écrit avant l'assemblée ou oralement lors de l'assemblée, au sujet de leurs rapports ou des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de certaines données ou de certains faits n'est pas de nature à porter préjudice à la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société ou ses administrateurs. Le commissaire répond également aux questions posées par les actionnaires, en assemblée ou par écrit avant l'assemblée, au sujet de ses rapports.

Les administrateurs peuvent fournir une réponse globale à plusieurs questions portant sur le même sujet.